

## Les opposants à la téléphonie mobile découvrent une lacune dans la loi : il manque en Suisse une surveillance des rayonnements des téléphones portables

Des activistes ont découvert qu'aucun contrôle n'est effectué pour vérifier si les fabricants de smartphones respectent les valeurs limites. La situation est différente en France, où l'Etat intervient de manière rigoureuse.



Jon Mettler

Publié le 12.01 um 19:14 Uhr

# Tages Anzeiger



Si le smartphone est porté directement à l'oreille lors d'un appel, la tête est exposée aux radiations. *Photo: Martin Rüttschi (Keystone)*

Jusqu'à présent, l'opposition des opposants à la téléphonie mobile en Suisse était surtout dirigée contre les antennes de téléphonie mobile qui, selon eux, émettent des rayonnements nocifs pour la santé. Mais désormais, les critiques portent également leur attention sur le rayonnement non ionisant (RNI) émis par les téléphones mobiles eux-mêmes.

Les investigations menées par l'organisation française Alerte Phonegate auprès des autorités fédérales ont révélé ceci : dans notre pays, il manque un organe de surveillance qui contrôle si les fabricants respectent les normes légales en matière

de rayonnement des téléphones portables. Ce sont plutôt les producteurs de téléphones portables eux-mêmes qui sont responsables de garantir la sécurité de leurs appareils en Suisse.

Ainsi, l'Office fédéral de la communication a répondu le 22 décembre 2022 à une demande correspondante d'Alerte Phonegate que "selon l'état actuel de la législation, il n'existe pas d'autorité de surveillance du marché en Suisse qui soit compétente pour les aspects sanitaires des produits RNI". Il ne s'agit pas seulement des smartphones, mais aussi des lampes à lumière ultraviolette et des lasers cosmétiques à usage domestique.

L'office fédéral a confirmé les faits à la rédaction de Tamedia.

Derrière Alerte Phonegate se trouve Marc Arazi, un médecin et entrepreneur français. Il demande aux autorités suisses de remédier rapidement à cette lacune. Après la révélation publique, en 2015, que 9 téléphones portables sur 10 utilisés en France émettaient des ondes plus fortes que celles indiquées par les fabricants, Arazi a fondé son association.

En référence au scandale du Watergate, l'incident chez nos voisins de l'Ouest a été connu sous le nom de "Phonegate". Depuis, Alerte Phonegate s'engage dans toute l'Europe contre "les dangers de la téléphonie mobile et de la 5G", comme on peut le lire sur le site Internet de l'organisation.

Contrairement à la Suisse, c'est l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) qui contrôle en France si les téléphones mobiles respectent les valeurs limites en matière de rayonnement. L'autorité publie les résultats sur Internet et a la compétence d'imposer des sanctions.

## **Les autorités françaises épinglent 38 appareils**

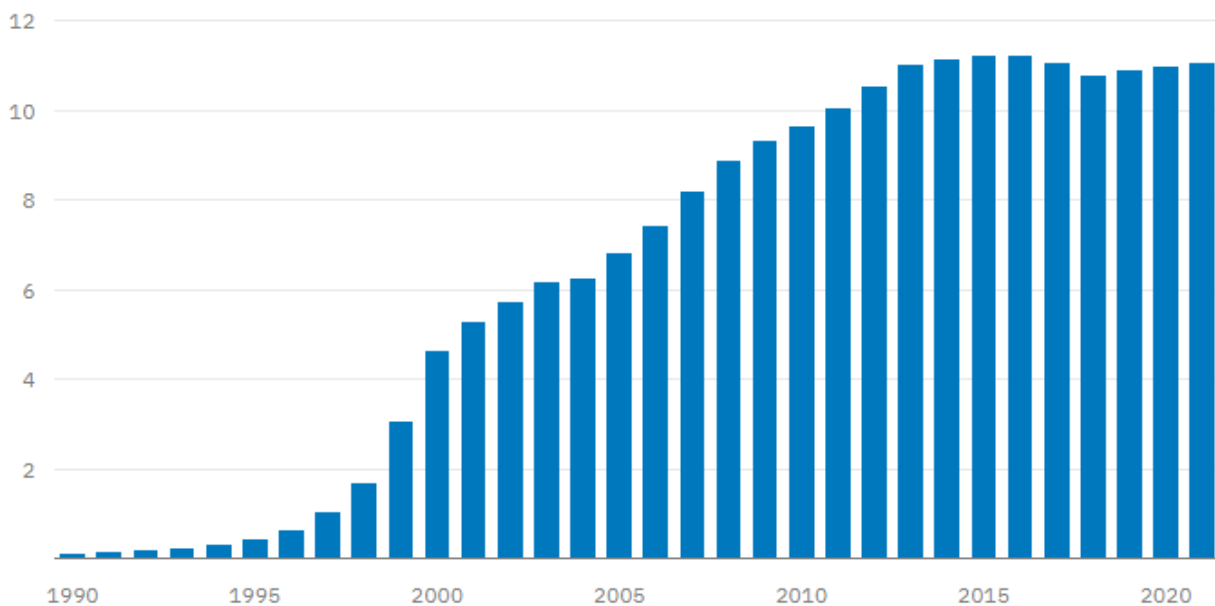
Lors de tests effectués au cours des huit dernières années, l'ANFR a découvert 38 modèles qui ne respectaient pas les conditions imposées. Parmi eux, on trouvait récemment des produits de Samsung et de Xiaomi. Les fabricants pris en flagrant délit ont dû soit déployer des mises à jour logicielles pour réduire le rayonnement des téléphones, soit retirer du marché français les appareils incriminés.

Lors des tests, les autorités françaises s'en tiennent aux valeurs limites prescrites par l'Union Européenne. Elles mesurent ce que l'on appelle le débit d'absorption spécifique, exprimé en watts par kilogramme. Si le smartphone est porté à l'oreille, la valeur limite autorisée en France est de 2 watts par kilogramme au maximum. La même règle s'applique en Suisse, mais elle n'est pas contrôlée dans ce pays.

En outre, les Français mesurent le rayonnement lorsque l'appareil se trouve dans une poche de pantalon. Dans ce cas, la valeur limite est également de 2 watts par kilogramme. Si l'utilisateur porte son téléphone portable dans une main à hauteur de la taille, la limite est de 4 watts par kilogramme.

## En Suisse, il y a plus d'abonnements de téléphonie mobile que d'habitants

### Nombre d'abonnements en millions



Fin 2021, la population résidente permanente s'élevait à 8,7 millions d'habitants.

Source du graphique : Office fédéral de la statistique - [Télécharger les données](#)

Il est fort possible que les autorités suisses procèdent bientôt à des tests similaires. Le ministre de l'Intérieur du chef du PS Alain Berset a été chargé par le Conseil fédéral de clarifier la situation. Comme le sait cette rédaction, un groupe de travail interdépartemental a été mis en place à cet effet sous la direction de l'Office fédéral de la santé publique.

Au sein du département de la communication du nouveau conseiller fédéral UDC Albert Rösti, l'Office fédéral de la communication, l'Office fédéral de l'énergie et l'Inspection des installations à courant fort collaborent avec la taskforce. Sa mission est d'examiner les compétences et de voir dans quelle mesure des contrôles sont nécessaires pour le rayonnement des téléphones portables. En outre, le comité doit déterminer les ressources en personnel nécessaires à cet effet.

L'Office fédéral de la communication n'a pas précisé quand les premiers résultats seraient disponibles. Actuellement, la taskforce se penche sur la question de savoir qui est responsable de la surveillance, se contente-t-on de dire.

## «Aucun effet négatif à court terme sur la santé n'est à prévoir.»

[Office fédéral de la santé publique dans une fiche d'information]

Le mandat du Conseil fédéral au Département de l'intérieur a été déclenché par deux interventions politiques datant de 2019 et non par les révélations actuelles du Phonegate. A l'époque, les conseillères nationales socialistes Silvia Semadeni et Martina Munz avaient demandé, dans deux interpellations, des éclaircissements sur la situation de départ en Suisse. Et elles demandaient dans quelle mesure l'Etat informait correctement la population sur les risques liés au rayonnement des téléphones portables.

En ce qui concerne les dangers, l'Office fédéral de la santé publique écrit dans une fiche d'information : « *Des incertitudes subsistent quant aux effets sur la santé en cas d'exposition à long terme aux rayonnements à haute fréquence des téléphones portables, aucun effet négatif sur la santé n'est à attendre à court terme* ».

Afin d'éviter une exposition inutile à des radiations au niveau de la tête, l'office fédéral recommande d'utiliser des écouteurs et un dispositif mains libres sans fil avec un émetteur Bluetooth de faible puissance lorsque l'on téléphone.

### **Bientôt une antenne suisse d'Alerte Phonegate?**

En Suisse, les critiques de la téléphonie mobile suivent avec intérêt les activités d'Alerte Phonegate. L'une d'entre elles est Chantal Blanc, présidente de l'association Stop 5G Glâne. L'été dernier, elle a révélé publiquement que le conseiller fédéral Berset avait fait opposition, à titre privé, à une installation de téléphonie mobile.

Les résultats des tests français sur les téléphones portables font craindre que les valeurs limites ne soient pas non plus respectées pour les antennes de téléphonie mobile, affirme Mme Blanc. Elle veut collaborer avec Alerte Phonegate et fonder une antenne suisse.

**Jon Mettler** est rédacteur économique à la rédaction centrale de Tamedia depuis 2018. Il couvre les télécommunications, la numérisation, le tourisme et l'industrie horlogère.

[Plus d'infos@jonmettler](mailto:Plus_d'infos@jonmettler)

SOURCE :

<https://www.tagesanzeiger.ch/in-der-schweiz-fehlt-eine-aufsicht-fuer-handystrahlung-133472296107>